

COMMUNE DE LONGEVELLE SUR DOUBS
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU : JEUDI 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt et un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Longeville sur Doubs, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Longeville sur Doubs, sous la présidence de Monsieur Pierre-Aimé GIRARDOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Quorum : 8

Etaient présents : MM. ANEDDA Floriane – CALBET Alexandra - CLIMENT Benjamin – DUMOULIN Sandrine - FRESARD Maxime – GIRARDOT Mathieu – GIRARDOT Pierre-Aimé – GUEUTAL Didier – HELET Christine - MORENO Christine - MUGNIER Sarah – PETREMANT Charlotte - SILVANT Hervé - TUETÉY Éric

Absent excusé : CHAVEY David

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme PETREMANT Charlotte Didier a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 12/05/2026.

Ordre du Jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16/04/2026
- 2 – Création d'un poste d'Adjoint Technique à compter du 1^{er} juin 2026 – délibération N° 2026/17
- 3 – Révision des loyers des logements communaux au 1^{er} juillet 2026, en fonction de la variation de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) publié par l'INSEE – délibération N° 2026/18
- 4 – Emploi scolaire durant les vacances d'été – délibération N° 2026/19
- 5 – Travaux sylvicoles 2026 en forêt communale – choix de l'entreprise suite à consultation – délibération N° 2026/20
- 6 – Désignation d'un correspondant défense – délibération N° 2026/21
- 7 – Désignation d'un référent communal « ambroisie » - délibération N° 2026/22
- 8 – Résiliation du bail commercial avec la SAS « L'Instant des Saveurs » et établissement d'un nouveau bail commercial pour le bâtiment communal situé 25 Grande Rue – délibération N° 2026/23
- 9 – Informations Pays de Montbéliard Agglomération
- 10 – Informations Commissions Communales
- 11 – Informations travaux en cours
- 12 – Questions diverses

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16/04/2026

Le projet de procès-verbal de la réunion du 16 avril 2026 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la dernière réunion ordinaire en date du 16 avril 2026.

2 – Création d'un poste d'Adjoint Technique à compter du 1^{er} juin 2026 – délibération N° 2026/17

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des emplois ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que la délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- la création d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet à raison de 17 h 50 hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juin 2026,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

3 – Révision des loyers des logements communaux au 1^{er} juillet 2026, en fonction de la variation de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) publié par l'INSEE – délibération N° 2026/18

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur la révision des loyers des logements communaux au 1^{er} juillet 2026.

Le Conseil Municipal, information du Maire entendue, décide à l'unanimité de réviser les loyers des logements communaux en fonction de la variation de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) publié par l'INSEE, conformément aux baux d'habitation.

4 – Emploi scolaire durant les vacances d'été – délibération N° 2026/19

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'embaucher un scolaire durant les vacances d'été, ayant 18 ans révolus, à contrat à durée déterminée pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Ce scolaire travaillera pendant une durée de 4 semaines

Il sera embauché en tant qu'Adjoint Technique, 1^{er} échelon.

5 – Travaux sylvicoles 2026 en forêt communale – choix de l'entreprise suite à consultation – délibération N° 2026/20

Suite à une consultation concernant les travaux à réaliser en 2026 en forêt communale, le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus en Mairie.

Après présentation faite par le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'ONF pour les travaux sylvicoles 2026.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire la somme correspondante au budget, soit 10 094.81 € H.T. (12 113.77 € T.T.C.) et donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre du programme, y compris les modifications éventuelles du mode de réalisation.

6 – Désignation d'un correspondant défense – délibération N° 2026/21

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un correspondant défense, maillon nécessaire du lien entre les Armées et la Nation à l'échelle locale et dont le rôle est essentiel pour la sensibilisation des concitoyens aux questions de défense.

Le Conseil Municipal, information du Maire entendue et après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité, M. GUEUTAL Didier comme correspondant défense.

7 – Désignation d'un référent communal « ambroisie » - délibération N° 2026/22

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté préfectoral, relatif à la lutte contre la prolifération de l'ambroisie dans le département du Doubs, a été pris. L'ambroisie est une plante annuelle dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques.

Il précise qu'il convient de désigner un référent communal « ambroisie » ayant un rôle d'information et de communication auprès de la population.

Le Conseil Municipal, information du Maire entendue désigne, à l'unanimité, M. GUEUTAL Didier comme référent communal « ambroisie ».

8 – Résiliation du bail commercial avec la SAS « L'Instant des Saveurs » et établissement d'un nouveau bail commercial pour le bâtiment communal situé 25 Grande Rue – délibération N° 2026/23

Suite à la cessation d'activité de la SAS « L'Instant des Saveurs » le 31/10/2025, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'une part, de résilier le bail à loyer, à titre commercial, avec la SAS « L'Instant des Saveurs » et d'autre part, d'établir un nouveau bail à loyer, à titre commercial, avec la SARL « Le Chalut » qui souhaite reprendre l'activité dans le local commercial communal sis 25 Grande Rue à Longeville sur Doubs, le 1^{er} juillet 2026.

Le Maire précise qu'il convient de fixer le montant des loyers pour le local commercial et la licence IV et pour le logement.

Le Conseil Municipal information du Maire entendue et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer le montant du loyer à :

* 350 € par mois pour le logement

* 550 € par mois pour le local commercial (café) y compris la mise à disposition de la licence IV.

Le montant du dépôt de garantie sera de 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un bail commercial avec la SARL « Le Chalut », chez Maître SCHOBING-CUGNEZ Marceline, Notaire à l'Isle sur le Doubs.

9 – Informations Pays de Montbéliard Agglomération

- Procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 24 avril 2026.

10 – Informations Commissions Communales

Commission environnement - cadre de vie :

- Financement CITEO – soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés – 297.45 €

Commission bâtiments communaux

- Présentation d'un tableau avec les montants des travaux dans les appartements par année.

Commission Communication

- A ce jour 33 cartes avantages jeunes commandées
- Conférence université ouverte le vendredi 22 mai à 18 h à la salle des fêtes

11 – Informations travaux en cours

- Comptes-rendus concernant les travaux de rénovation énergétique à l'école.
- Il est envisagé l'installation de portiques aux deux extrémités de la passerelle. Une réunion s'est tenue pour voir l'implantation.

12 – Questions diverses

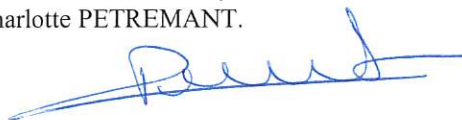
- Les élections sénatoriales se tiendront le 27 septembre 2026. A cette fin, les conseils municipaux devront se réunir le 5 juin 2026 pour procéder à l'élection des délégués des conseils municipaux et des suppléants de ces délégués.
- Le Maire présente au Conseil Municipal deux déclarations d'intention d'aliéner. Concernant ces ventes, le Conseil Municipal n'entend pas exercer son droit de préemption.
- Il est signalé un rondin abîmé à remplacer autour du terrain de pétanque et une demande de bancs.
- Proposition est faite de travailler sur la rénovation du monument aux morts.
- Un nouvel artificier est recherché pour le tir du feu d'artifice.

Les délibérations 2026/17 à 2026/23 ont été examinées au cours de cette séance.

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de la présente séance a été affichée à la Mairie le 22 mai 2026.

La séance est levée à 22 h 30.

La secrétaire de séance,
Charlotte PETREMANT.



Le Maire,
Pierre-Aimé GIRARDOT.

